

COMMUNE DE FLOURE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 22 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLOURE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PHALIP Philippe, Maire de FLOURE.

Présents :

Mesdames Marie PUGES, Véronique BERTOLA, Ascension GONZALES,
Aline SIEMEMCOFF,
Messieurs José MOYA, Acacio DE CARVALHO RABACA VALENTE,
François RENEAUD, Philippe GAUTHIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Messieurs Gilles MARTINEZ, Pierre MICHEAU,

Secrétaire de séance : Ascension GONZALES

Le maire informe l'assemblée que la commune de TRASSANEL a fait part de sa volonté d'intégrer le périmètre de la communauté d'agglomération Carcassonne Agglo par un courrier en date du 22 Octobre 2018.

Dans un objectif de transparence et eu égard aux relations de confiance établies avec son territoire actuel, la commune de TRASSANEL a également manifesté son intérêt pour le projet de territoire porté par Carcassonne Agglo auprès de la communauté de communes de la Montagne Noire qui n'a pas exprimé de refus sur la démarche.

La demande d'intégration de la commune de TRASSANEL à la communauté d'agglomération Carcassonne Agglo paraît pertinente eu égard aux critères réglementaires régissant les modifications des périmètres intercommunaux :

- . La population et les activités communales sont orientées vers le bassin de vie constitué par le périmètre de Carcassonne Agglo ;
- . L'intégration de la commune respecte la logique d'unité urbaine caractérisée par Carcassonne Agglo ;
- . Le périmètre d'étude et d'analyse du SCOT porté par Carcassonne Agglo n'est pas remis en cause par cette démarche ;

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Objet : Demande
d'intégration de la
commune de Trassanel
à la communauté
d'agglomération
Carcassonne Agglo

Le nombre de
Conseillers Municipaux
en service est de onze

Convocation du CM en
date du 14 mai 2019

- . La répartition et les caractéristiques de la population communale est en corrélation avec l'unité territoriale actuelle de la communauté d'agglomération ;
- . Le lien entre la commune de TRASSANEL et le territoire de Carcassonne Agglo est incontestable d'un point de vue économique et commercial notamment à travers le poids de l'agriculture et du tourisme ;
- . L'organisation des services publics témoigne également de la pertinence territoriale du projet d'extension.

En application des dispositions des articles L. 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire de Carcassonne Agglo a approuvé le principe de cette adhésion par délibération n° 99_DE-2019-068 en date du 15 Avril 2019 ; délibération notifiée à la commune le 20 mai 2019.

A compter de cette date et en application de l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis ; à défaut, la décision sera réputée favorable.

Sur la base du présent rapport, il vous appartient de bien vouloir en délibérer et le cas échéant :

- D'approuver le principe d'une extension de périmètre de la communauté d'agglomération Carcassonne Agglo au 01 Janvier 2020.

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,
APPROUVE la demande d'intégration de la commune de TRASSANEL à la communauté d'agglomération Carcassonne Agglo au 1^{er} janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

FLOURE, le 23 mai 2019

Le Maire,



Philippe PHALIP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211101464-20190523-2019-18-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2019